



République Française
Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay
Commune de Châtillon-sur-Morin

RÉSUMÉ DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 DÉCEMBRE 2024

Membres présents :

Madame CAILLE Sylvia
Monsieur CAILLE Alain
Monsieur HOLLEBEKE Mathieu
Madame HOLLEBEKE Ophélie
Madame RICHARD Anne Marie
Monsieur SOHIER Alain + pouvoir DT

Membres absents représentés :

Monsieur DELALONDE Tony

Membres absents excusés :

Monsieur PARRE Maxime
Madame UGOLIN Amandine

Secrétaire de séance : Madame CAILLE Sylvia

Le quorum (plus de la moitié des 9 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

PV - 2024-21 Délibération : Approbation du PV du Conseil municipal 16-07-2024.

Le PV est adopté à l'unanimité des présents. Il n'y a pas eu de remarque.

7 voix pour

2024-22 Délibération : Mise en conformité de la réforme du temps de travail dans la fonction territoriale.

Délibération obligatoire - Application de la loi du 06 août 2019 portant abrogation des régimes dérogatoires de travail au sein de la fonction publique territoriale. En fait application des 1607h de travail, sans pouvoir ajouter une dérogation.

7 voix pour.

2024-23 Activité du maire - INFORMATIONS

Générales :

- Nettoyage d'une canalisation bouchée rue du Grand Morin
- Curage du ru et de son fossé, rue du Grand Morin,
- Automatisation de l'éclairage - Installation d'une Horloge astronomique à Seu
- Avancement du cimetière - Mise à jour du logiciel de données.
- Conditions de travail du personnel - Mise à jour du Document unique - Plan d'actions pour donner suite à la visite du Préventeur.

Nouvelle mairie :

- Étude de sol AVG2, 1ère partie par la Sté Hydro-géotechnique
- Études - Phase PRO (détails de la construction) avancement 80% - Poha architectes,
- Prêt avec la BDT - Constitution définitive du dossier - Accord le 29 novembre - Attente de la réception de l'offre,
- Point avec la CCSSOM sur l'avancement des études - Préparation de la 2ème demande DETR pour janvier 2025 - Mise à jour du plan de financement. Les informations sur ce sujet ont été données pendant la réunion d'information publique du 28 novembre 2024. Le reste à charge prévisionnel est de 300.000€,

Nota : Ce résumé succinct est destiné à vous informer rapidement. Il ne constitue pas une information officielle. Seuls, le PV de la réunion diffusé au Conseil municipal suivant sur le site internet et la liste des délibérations sont opposables.

- Installation sur les grilles de la mairie de deux panneaux déclarant les permis de construire de la nouvelle mairie et du garage – Durée d’affichage : 3 mois

2024-24 - Délibération : Travaux au cimetière à programmer en 2025 :

- Identification des « carrés » pour un cout de 450€ TTC,
- Réfection et rénovation de la façade pour un cout de 2200€ TTC,
- Rénovation de l’auvent pour un cout de 3000€ TTC sans être une priorité pour 2025.

7 voix pour

2024-25 Nouvelle mairie : Point d'avancement - Sortie du marché MOE du garage -

Pour organiser la construction de sa nouvelle mairie, la commune doit planifier le déménagement des outils et des matériels stockés dans les garages - Besoin d’un nouveau garage pour les y entreposer. Pour lancer sa construction il faut sortir du marché MOE le garage – Autorisation pour la construction du nouveau garage en phase avec le désamiantage de la mairie, puis dans un second temps la démolition des garages.

7 voix pour

2024-26 Nouvelle mairie - Délibération : 1ère décision - Construction du garage et désamiantage - Budget 2025.

L’assemblée décide dans le cadre de sa nouvelle mairie :

- De construire un garage pour un coût de 35343€TTC, svt PC 05113724D0002
- De procéder au désamiantage des garages et de la mairie actuelle pour un coût de 14160€ TTC.

D’inscrire les dépenses au budget 2025.

7 voix pour

2024-27 délibération - Adhésion obligatoire au contrat collectif de prévoyance proposé par le CDG.

Institution d’un régime de prévoyance complémentaire, à adhésion obligatoire, au bénéfice de l’ensemble du personnel pour la couverture du risque prévoyance :

- Garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 90 % du revenu net des agents en cas d’Incapacité Temporaire de Travail ou d’Invalidité à effet du 1^{er} janvier 2025,
- Participation financière de la commune à la cotisation acquittée par les agents à hauteur de 50%,
- Condition d’ancienneté : 6 mois,

7 voix pour

Les sujets étant épuisés, fin de la séance à 19h16

Questions diverses :

- Le Club de l'amitié a choisi de quitter la salle de la mairie pour ses réunions.
- Avis de classement à victime.
- Fermeture de la mairie fin 2024 : du 23-12-2024 au 06-01-2025
- Repas des anciens le 21 décembre - 11h, salle de la mairie
- CCSOM - Augmentation de 10,7% du prix de l'eau.
- Consultation des documents – Ils sont à disposition dans la salle de la mairie.

Le Maire – Alain SOHIER

Nota : Ce résumé succinct est destiné à vous informer rapidement. Il ne constitue pas une information officielle. Seuls, le PV de la réunion diffusé au Conseil municipal suivant sur le site internet et la liste des délibérations sont opposables.